

ÉVÈNEMENT 3 DÉCEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP

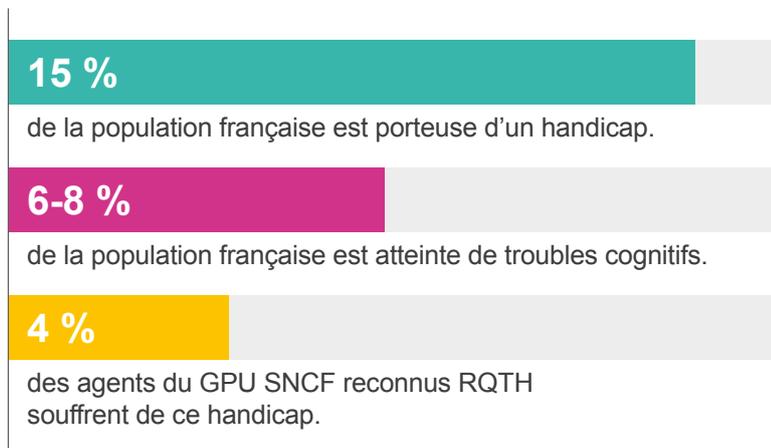
AUX CÔTÉS DE TOUS LES SALARIÉS

L'UNSA-Ferroviaire fait un focus
sur les troubles cognitifs qui font partie
des handicaps invisibles.



CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER NOTRE TRACT SUR LE HANDICAP INVISIBLE OU SCANNEZ LE QR CODE.

QUELQUES CHIFFRES, SELON L'INSEE*



*Institut national de la statistique et des études économiques.

QUE RETENIR ?

Si vous souhaitez un accompagnement, vos représentants UNSA-Ferroviaire restent à votre disposition.

**L'UNSA MET EN LUMIÈRE
LES TROUBLES COGNITIFS
QUI FONT PARTIE DES
HANDICAPS « INVISIBLES ».**

UN TROUBLE COGNITIF, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un ensemble de symptômes incluant des troubles de la mémoire, de la perception, un ralentissement de la pensée et des difficultés à résoudre des problèmes. Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives intellectuelles, comme les troubles de l'attention, de la mémoire, de

l'adaptation au changement, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies) et / ou émotionnels de la personne. Il est pathologique, qualifiable et mesurable.

QUE DIT LA LOI ?

La loi de 2005 reconnaît pour la première fois la notion de handicap cognitif.